



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale / Division Famille

Rathausgasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 78 83
info.fam@be.ch
www.be.ch/dssi

Berne, le 18 mars 2020

Accueil extrafamilial

Mesdames, Messieurs,

Mardi dernier, nous vous avons informés des décisions du Conseil fédéral visant à endiguer le coronavirus et de leurs modalités de mise en œuvre dans le canton de Berne.

Avant toute chose, nous tenons à vous remercier de tout cœur et à saluer votre engagement en cette période si difficile. Les garderies et les organisations d'accueil familial de jour jouent un rôle de premier plan dans la gestion de la situation puisqu'il leur revient d'assurer la prise en charge des enfants lorsque la garde ne peut pas se faire dans le cercle privé. En organisant des groupes aussi petits et stables que possible au sein de votre structure, vous permettez aux personnes à risque de ne pas avoir à s'occuper des enfants, contribuez à ce que les secteurs impératifs restent opérationnels et, par là même, participez grandement à contenir la propagation du virus.

Nos remerciements vont à l'ensemble des garderies, familles d'accueil, éducatrices et éducateurs de l'enfance, assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs, personnes en formation, responsables, stagiaires, civilistes et à toutes les autres personnes qui, par leur travail auprès des enfants, font tant pour faire face à cette situation extraordinaire. Nous saluons aussi celles et ceux appartenant au groupe à risque qui ont dû renoncer à leurs activités de prise en charge extrafamiliale.

Ce que nous vivons à l'heure actuelle pose des questions fondamentales tant organisationnelles que financières. Vous trouverez ci-après quelques précisions à ce sujet sous forme de questions-réponses.

A qui incombe le financement des frais de garde dont doivent normalement s'acquitter les parents lorsque ceux-ci prennent en charge leurs enfants à domicile suite aux directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ?

Nous vous prions de transmettre au plus vite aux parents le **courrier ci-joint** (celui-ci peut être téléchargé sous www.be.ch/corona > Ecoles, crèches & institutions similaires). Nous y soulignons qu'ils doivent absolument continuer à régler vos factures puisque vous êtes tenus de maintenir votre offre. Mais aussi que le canton est en train de clarifier cette question du financement. Or, l'examen de ce point prend du temps puisque nos décisions en la matière doivent être en accord avec celles de la Confédération et qu'idéalement, des solutions s'appliquant à toute la Suisse doivent être trouvées.

La lettre explique par ailleurs aux parents qu'ils doivent si possible garder leurs enfants au sein du cercle privé et leur indique dans quels cas opter pour une prise en charge en garderie ou en famille de jour. Nous vous invitons à prendre contact avec nous pour les situations litigieuses. Il est en outre précisé que vous ne pouvez prendre en charge que de tout petits groupes (4 à 5 enfants au maximum) séparés les uns des autres, que si la demande est supérieure aux capacités, la priorité doit être donnée aux enfants dont les parents exercent une profession d'importance cruciale en ce moment (en milieu hospitalier p. ex.), et que dans un tel cas, vous êtes tenus d'adapter vos capacités au plus vite ou de collaborer avec d'autres structures pour trouver une solution.

Pouvons-nous proposer des places supplémentaires aux parents nécessitant d'urgence une prise en charge de leurs enfants ?

Ces derniers jours, beaucoup de structures ont proposé de créer des places supplémentaires ou l'ont déjà fait pour répondre aux besoins des parents dont la profession est indispensable au vu de la situation (ce qui concerne en particulier le personnel hospitalier). Qu'elles en soient vivement remerciées !

Si vous êtes à même de répondre à une demande accrue, veuillez prendre immédiatement contact avec nous (esther.christen1@be.ch et sven.colijn@be.ch) de manière à nous informer de vos possibilités – extension ou assouplissement des heures d'ouverture, augmentation du nombre de places, etc.

Nous vous prions également de nous informer si vous avez des places de libre ou du personnel pouvant être affecté à d'autres structures. Certes, nous vous conseillons de vous arranger directement avec les autres fournisseurs de prestations chaque fois que possible, mais nous vous serions reconnaissants de nous en faire part pour que nous puissions identifier les besoins et, si nécessaire, vous apporter notre soutien.

Attention : même en cas d'afflux de demandes, il est impératif que les enfants soient pris en charge dans des groupes aussi petits et stables que possible.

Nous mesurons toute l'importance des garderies et des familles de jour. Nous avons besoin de vous maintenant, mais aussi à l'avenir, une fois que la crise du coronavirus sera passée. N'hésitez pas à nous contacter si vous nécessitez notre aide ou avez des questions.

Encore une fois, un grand merci pour votre précieux travail et la solidarité dont vous faites preuve dans cette lutte contre le coronavirus. Prenez soin de vous !

Sven Colijn (Office des mineurs ; kja-bern@be.ch) et Esther Christen (Division Famille, Office de l'intégration et de l'action sociale ; info.fam@be.ch)